

La réglementation prévoit un transfert de la compétence eau potable et assainissement aux intercommunalités au plus tard en 2026. Sur le périmètre de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, 19 communes transfèrent donc la gestion du petit cycle de l'eau à la CCPL de manière anticipée avec une prise d'effet au 1er janvier 2024.

La Communauté de communes sera ainsi en charge du suivi de l'exploitation des ouvrages et réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que du suivi des investissements.

Pour toute demande relative à des travaux, la réalisation d'un branchement, le signalement d'une fuite, une demande de contrôle d'assainissement, une question sur votre facture, vous pourrez contacter les exploitants assurant la gestion clientèle et qui restent vos interlocuteurs privilégiés.

Les cartographies ci-dessous vous rappellent qui exploite le service de l'eau et/ou de l'assainissement sur votre commune, les coordonnées et le numéro à composer en cas d'urgence en dehors des heures ouvrées.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter la Régie Eau du Pays de Landi :

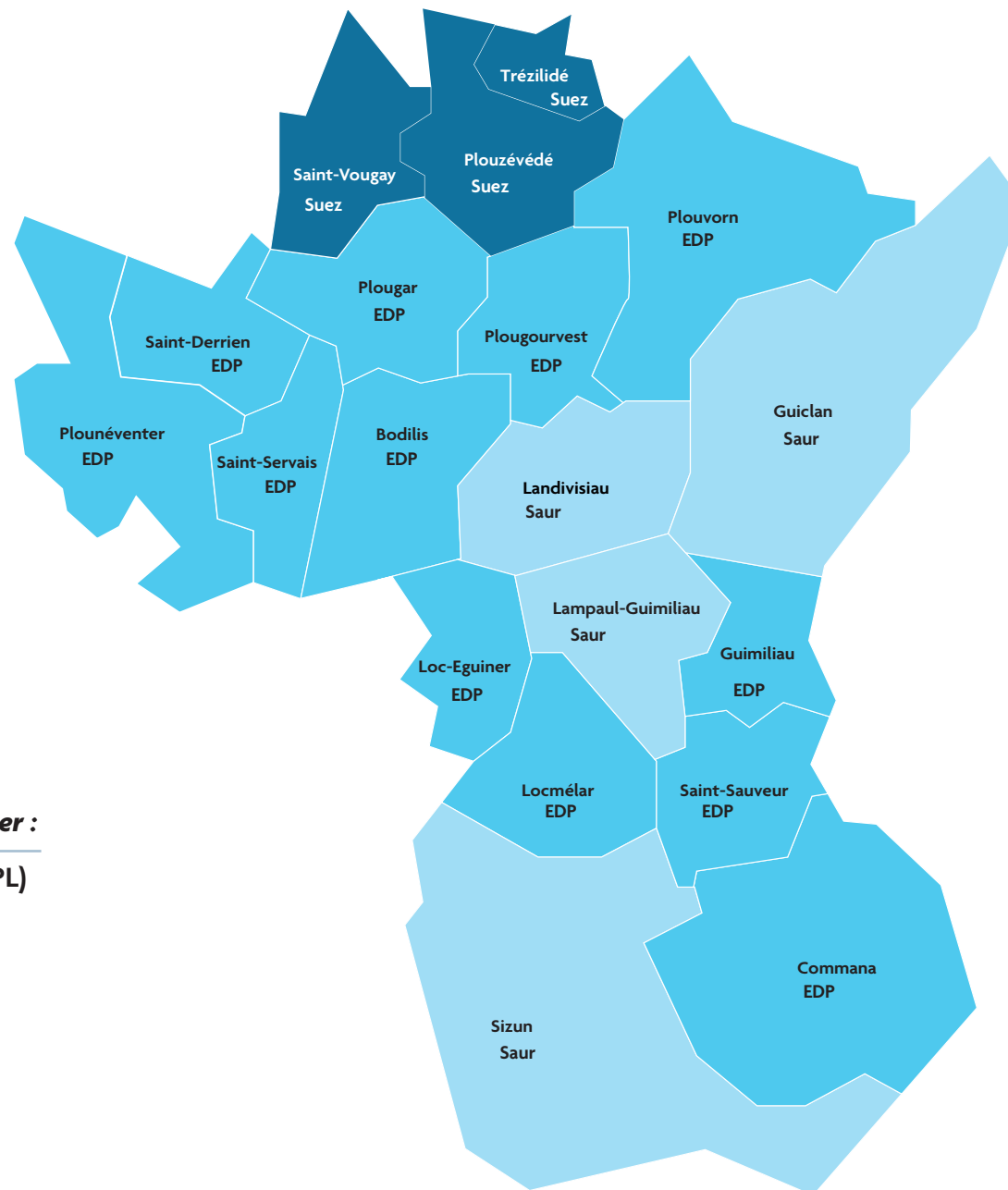
02 98 68 42 41

eau@paysdelandi.com

www.paysdelandi.fr

CARTOGRAPHIE CONTRACTUELLE 2024 - EAU POTABLE

- Eau du Ponant (EDP)**
02 29 00 78 78
www.eauduponant.fr
- Saur**
02 77 62 40 09
www.saur.fr
- Suez**
0977 401 116
www.suez.com



Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL)

02 98 68 42 41

eau@paysdelandi.com

www.paysdelandi.fr

CARTOGRAPHIE CONTRACTUELLE 2024 - ASSAINISSEMENT

Eau du Ponant (EDP)
02 29 00 78 78
www.eauduponant.fr

Saur
02 77 62 40 09
www.saur.fr

Suez
0977 401 116
www.suez.com

Veolia
0969 323 529
www.veolia.com

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL)

02 98 68 42 41

eau@paysdelandi.com

www.paysdelandi.fr

